

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 11

Artikel: Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

(Suite ¹).

VII

L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE

Des divers éléments qui composaient la Suisse au siècle passé, l'Evêché de Bâle n'était pas le moins curieux. Le moyen âge, avec ses souverainetés diverses, s'y était maintenu, comme dans plusieurs principautés allemandes. Ce n'était point à parler un Etat. Ce petit royaume de quelques lieues carrées de superficie était formé par la réunion de corps politiques dissemblables, ayant chacun ses libertés et franchises, ses mœurs et sa vie propre. Bien plus, ils n'appartenaient pas à la même nation. Une partie de l'Evêché de Bâle pouvait être considérée comme suisse, l'autre faisait partie de l'empire d'Allemagne. L'évêque était prince de l'empire et comme tel se rattachait à l'Allemagne. Mais il était aussi, depuis 1780, l'allié de la France. Comme prince-évêque, il était particulièrement l'allié des cantons catholiques ; il leur envoyait ses compliments à chacune de leurs séances séparées ; mais il avait aussi des relations avec l'ensemble

¹ Voir les nos 1, 2, 3, 4, 5 de la *Revue historique vaudoise*, 1896.

du Corps helvétique; et on lisait également la *salutation* de l'évêque au début des diètes.

Une diversité bien plus grande encore régnait parmi les pays de l'Evêché. L'**Elsgau** ou pays d'Ajoye, avec la ville de Porentruy, s'étendait à l'ouest jusqu'à la frontière du pays de Montbéliard. Porentruy avait été acheté, au XIII^e siècle, des comtes de Neuchâtel. Il faut y rattacher les *Franches-Montagnes*, qui, comme leur nom l'indique, jouissaient de franchises spéciales, accordées autrefois¹ aux colons qui avaient défriché ces contrées couvertes de forêts. Porentruy avait sa charte et une administration assez autonome sous la présidence d'un gouverneur et d'un maire nommés par l'évêque. A *Delémont*, l'évêque nommait également le gouverneur et le maire.

L'abbaye de **Bellelay**² avec sa *courtine* ou banlieue, composée de trois villages, était située à l'extrémité de la vallée de la Sorne qui rejoint la Birse non loin de Delémont. Elle formait un tout à part, dépendant de l'évêché, mais rattaché à Soleure par des liens de combourgeoisie.

La **Prévôté de Moûtier-Grandval** ou **Munsterthal**, présent de Rodolphe III, avait constitué le premier noyau de la principauté. Comme sujet du prince, ce pays faisait partie de l'Empire. Comme combourgeois de Berne il faisait partie du Corps helvétique. Sa milice devait en temps de guerre être commandée par un sénateur bernois. Le pays avait aussi ses privilèges et franchises. On y comptait six paroisses réformées et une catholique.

L'**Erguel** comprenait le val de St-Imier et les vallées y aboutissant. Une partie du pays fut comprise

¹ Vers la fin du XIV^e siècle, sous l'évêque Imer de Ramstein.

² La légende en fait remonter la fondation au premier prévôt de Moûtier-Grandval, dans l'endroit où celui-ci se serait égaré en poursuivant une *belle laie*.

dans la donation de Rodolphe III. Le reste avait été acquis par voie d'achat au XIII^e siècle. Le pays se divisait en huit mairies ; il était gouverné par un bailli, nommé par l'évêque, mais qui devait être de religion réformée. Le bailli devait en tout point respecter les franchises de la vallée. Il résidait à Courtelary. Il rendait la justice civile. La juridiction criminelle était exercée par une cour formée par les huit maires et présidée par le bailli. L'Erguel était dans la combourgeoisie de Berne. Au militaire il faisait partie de la *bannière* de Bienne, c'est-à-dire que cette ville seule avait le droit d'y lever des troupes et d'en surveiller l'organisation militaire. La religion réformée s'était introduite dans l'Erguel avec l'appui des Bernois et des Biennois.

A l'extrémité des pays soumis à l'évêque était la petite ville de **Bienne**. Grâce à une conduite habile, elle avait réussi à se rendre presque indépendante de l'évêque. Elle avait évité un écueil plus dangereux encore : la puissante Berne son alliée, avait à maintes reprises, sous prétexte de sauvegarder son indépendance, cherché à l'incorporer à ses possessions. Bienne avait toujours résisté, et fini par se créer, entre les deux pays, une position assez autonome. La souveraineté résidait principalement dans son grand et son petit conseil, ainsi que les principales attributions administratives et judiciaires. L'évêque nommait le *maire* de Bienne qui présidait les conseils et y représentait le prince. En fait, les deux premiers magistrats étaient le *bourgmestre* et le *banneret*. Le maire devait prêter tous les ans serment au conseil et à la bourgeoisie. Il devait être gentilhomme et protestant, vassal de l'évêque, ou membre du conseil de la ville. La bourgeoisie et la milice devaient prêter serment à l'évêque lors de son investiture. A part cela la ville se gouvernait et s'administrait en toute liberté.

Bienne était alliée de Berne, de Fribourg et de Soleure. Elle s'était servie de ses trois alliés pour résister aux prétentions du prince. Elle avait su se servir, avec non moins d'habileté de Fribourg et de Soleure pour résister à l'ambition de Berne. En qualité d'alliée des trois Etats elle était considérée comme faisant partie de la ligue helvétique et son député figurait à la Diète. Elle fournissait son contingent en cas de guerre. La ville avec son territoire comptait un peu moins de six mille âmes. Sa souveraineté militaire était plus étendue. La *bannière* de Bienne comprenait l'Erguel et la *mairie d'Orvin* (Ilfingen).

La **Neuveville**, fondée au XIV^e siècle par l'évêque Gérard ¹, jouissait des mêmes privilèges et franchises que la ville de Bienne et d'une constitution analogue. Elle était également dans la combourgeoisie de Berne. Sa *bannière* comprenait, outre la ville et son territoire, la *Montagne de Diesse*.

L'évêque de Bâle avait avec les Bernois la *coseigneurie* de la **Montagne de Diesse** (Tessenberg) sur les flancs du Chasseral. Les Bernois gouvernaient seul au spirituel, et les deux paroisses de la vallée se rattachaient à la classe de Nidau. Au temporel Berne et l'évêque administraient en commun par l'entremise du bailli de Nidau et du maire de Bienne. Les « troupes » de la vallée suivaient la bannière de la Neuveville.

Les annales des sujets de l'évêque sont surtout remplies par l'histoire des luttes qu'ils soutinrent contre leur souverain en vue de défendre et d'augmenter leurs libertés, depuis la Réforme surtout. Une partie des habitants du Jura avaient embrassé la nouvelle religion ; la situation

¹ Elle avait été peuplée de réfugiés chassés du Val de Ruz par le comte Rodolphe de Neuchâtel.

du prince en était devenue délicate. Et même parmi les sujets catholiques du prince, un esprit de turbulence et d'insubordination se manifestait souvent. Le prince, sans armée, devait pour comprimer ses sujets rebelles recourir à l'aide de ses voisins. Ainsi les troupes françaises avaient réprimé l'insurrection de 1739. C'est aussi une tentative de révolte qui provoqua une nouvelle intervention étrangère et servit de prétexte à l'invasion française.

Joseph de Roggenbach, qui monta sur le trône épiscopal en 1782, était un prince faible et irrésolu. Ses sujets avaient demandé à plusieurs reprises l'assemblée des Etats de la principauté, dans le but de faire cesser les abus les plus criants. Devant la résistance de la cour, et suivant l'exemple donné par les voisins de France, les meneurs instituent des comités, convoquent des assemblées, envoient au prince des doléances. Le prince demanda du secours aux cantons de Berne, Soleure et Bâle, puis à l'Empire. Des troupes impériales occupèrent le pays de Porentruy (mars 1791). L'ordre fut rétabli; les principaux auteurs des troubles prirent la fuite et se réfugièrent en France, y réclamant à grands cris l'appui des révolutionnaires en faveur des amis de la liberté. La présence des troupes autrichiennes fournissait un prétexte facile. Le traité de 1780 stipulait formellement que, en cas de guerre avec l'empire germanique, la France aurait le droit d'occuper les gorges de l'évêché. La France ne tarda pas à réclamer l'exécution de cette clause du traité, et les troupes françaises pénétrèrent dans le Porentruy en avril 1792. Les Autrichiens se retirèrent et le prince-évêque, abandonné par eux, quitta le pays et se retira à Bienne d'abord, puis à Constance.

Cela fut si vite fait qu'à peine les Suisses en furent-ils avertis. Barthélemy chercha à leur expliquer que la présence d'un détachement autrichien avait forcé les

troupes françaises à agir promptement, avant que le Corps helvétique ne fût averti. La Diète demanda néanmoins la reconnaissance de la neutralité de tout l'évêché; le retrait des troupes françaises et la promesse qu'elles ne remettraient plus le pied sur le territoire helvétique ¹. Barthélemy répondait en alléguant l'impossibilité où avaient été les Suisses d'empêcher l'entrée des Autrichiens dans le Porentruy. « La neutralité de la partie de la principauté de Porentruy relevant de l'empire serait surtout très difficile à établir, parce qu'on sait en Suisse aujourd'hui que l'évêque de Bâle avait un très grand tort d'appeler et de conserver dans son pays un corps de troupes autrichiennes, que le Corps helvétique aussi avait eu tort de permettre qu'on leur livrât passage l'année dernière ². » Sans donc suspecter positivement les intentions de la Suisse on refusait de lui laisser la garde des passages. « Il n'est pas à croire, écrivait-on à Dumouriez, que les Suisses rompent ouvertement avec la France et livrent passage aux Autrichiens, mais ils pourraient fort bien avoir l'air de se laisser forcer la main. Il est donc très important de ne pas leur confier la garde des gorges de Porentruy ³. »

La question en resta là. Mais la présence des troupes dans ce pays y favorisa la révolution. A leur suite étaient arrivés quelques-uns des proscrits de 1791, Rengguer à leur tête. Gobel, l'oncle de Rengguer, comptait parmi les agents les plus entreprenants. Il déployait une activité turbulente et faisait une active propagande. Les généraux patriotes favorisaient le mouvement. Le conseil de régence, laissé par l'évêque, ne pouvait que protester et laisser faire.

L'agitation des clubs aboutit enfin. Un arbre de la liberté fut planté à Porentruy. Les Etats du pays furent convo-

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 181. — ² *Ibid.* I. 147. — ³ *Ibid.* I. 173.

qués. Dans leur séance du 27 novembre 1792 ils proclamèrent la déchéance de l'évêque et l'indépendance de ses sujets. On ressuscita pour cette éphémère république le nom antique de Rauracie. Une proclamation fut ensuite adressée au pays *par les députés des Etats libres du ci-devant évêché de Bâle, réunis en assemblée constituante au château de Porentruy, le 27 novembre 1792, l'an premier de la république de Rauracie*¹.

Ce n'était là qu'un acheminement vers un meilleur état de choses. Une assemblée des députés des communes qui adhéraient au nouvel ordre de choses s'ouvrit à Porentruy le 17 décembre. Les débats furent orageux. Une partie des députés voulaient la réunion à la France. Les autres désiraient conserver à leur pays son indépendance. La France fit droit aux vœux des premiers. L'assemblée fut dissoute par ordre du général Deprez-Crassier. Une nouvelle assemblée plus docile vota le 7 mars 1793 la réunion à la France et un décret de la Convention, en date du 23 mars 1793, sanctionna cette réunion.

Ainsi fut réglé le sort du Porentruy. Les cantons, malgré les craintes qu'elle leur inspirait, assistèrent impuissants à cette prise de possession. Restaient les autres parties de l'évêché. Toute la diplomatie des Suisses et des populations de ces pays tendit désormais à leur éviter le sort de la Rauracie. Tous les efforts des révolutionnaires et des patriotes rauraciens tendirent par contre à soulever ces petits pays, à les amener à proclamer leur indépendance, prélude d'une incorporation à la France. La presque totalité des populations se souciaient peu d'une telle faveur. Il aurait fallu pouvoir la *travailler*, comme disaient les propagandistes, l'agiter. Cela ne pouvait se faire qu'à l'abri des troupes. Aussi les ennemis

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 424.

de la paix cherchaient-ils à provoquer l'occupation de ces territoires, sous prétexte qu'ils faisaient partie de l'évêché, que comme tels ils ne devaient pas être compris dans la neutralité, et que la garde des passages qui s'y trouvait était aussi essentielle pour la sûreté de la frontière française.

La Prévôté de Moûtier-Grandval fut très sérieusement menacée. Était-elle allemande — comme partie de l'ancien évêché, placée dans la juridiction de l'Empire — ou suisse, comme combourgeoise de Berne ? Pour Barthélemy, il n'y avait aucun doute possible ; le vœu du peuple et des Suisses devait faire loi. « Il convient à la France, dit-il, que le Munsterthal se dégage des liens qui le rattachent à l'empire. Cela est déjà fait par l'établissement de la république de la Rauracie. Il ne consentira peut-être pas également à se dégager du second, parce qu'il y est fort attaché. Ils ne sont pas moins fondés de leur côté à réclamer la neutralité helvétique. Leur territoire y a été constamment compris dans les temps passés. Je ne crois pas qu'ils veuillent se donner à Berne ; ils perdraient quelque chose de leur indépendance ; ni à Bienne, quoiqu'ils soient ses voisins, quelques montagnes les séparent et Berne travaillera à empêcher cette réunion ; ni à la république de la Rauracie, par la crainte d'affaiblir encore davantage leurs rapports avec les cantons. Il est plus vraisemblable qu'ils demanderont à rester *in statu quo*, alliés de Berne et tenant par ce fil et par la neutralité au Corps helvétique¹. »

La France n'était pas toujours aussi bien renseignée ni aussi bien servie sur cette frontière. Quelques fougueux militaires ne comprenaient pas qu'on eût tant de ménage-

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 473.

ments. Le général Demars, en particulier, voulait absolument *réunir* la Prévôté malgré elle. La proclamation de la réunion de la Rauracie à la France fut répandue par son ordre dans le pays. Des soldats français stationnés à Delémont allèrent faire dans la Prévôté des démonstrations patriotiques. Mal leur en prit. Les paysans accoururent en grand nombre, armés de fourches et de bâtons, et tuèrent quelques-uns des manifestants¹. Cet échec ne ralentit pas le zèle des plus hardis. « Les officiers français, écrit Frisching à Barthélemy, ont été dans toutes les églises lire eux-mêmes une proclamation imprimée. Le peuple les a laissé faire, sans dire un seul mot et sans rien répondre, étant déterminé d'opposer la force à la force² ». Ailleurs Frisching apprécie sévèrement la conduite des commissaires. « En gros, messieurs les commissaires de tous les côtés tiennent des propos si inconsiderés pour des hommes publics, des députés d'une si grande nation qui a affiché d'avance la plus grande loyauté, qu'on est surpris de voir que la Convention nationale souffre cette conduite³. »

Les ennemis de la France exploitaient avec soin le mécontentement des Suisses. Berne et Zurich réclamèrent au nom de la neutralité helvétique. « L'incident du Munsterthal, dit Barthélemy, et les funestes mesures du général Deprez Crassier ont opéré subitement dans toute la Suisse un prodigieux changement dans les esprits. La défiance, les alarmes, les inquiétudes se propagent rapidement⁴. »

Enfin la question fut réglée par un décret de la convention nationale du 8 avril 1793 ratifiant un arrêté du Conseil exécutif du 17 mars déclarant que le Munsterthal

¹ *Papiers de Barthélemy*. II, 123. — ² *Ibid.* II, 128. — ³ *Ibid.* II, 167.
— ⁴ *Ibid.* II, 171.

serait provisoirement compris dans la neutralité helvétique. « On doit, écrivit le ministre, considérer cette affaire comme terminée, puisque le Munsterthal et l'Erguel continueront à jouir des avantages de la neutralité helvétique jusqu'au moment où les points en litige auront été éclaircis par vous au vœu du décret et réglés à l'amiable¹. » On ne voulut pas prendre à Paris d'autre décision. « Il ne paraît pas, écrit Deforgues en date du 3 juillet, que l'affaire concernant le Munsterthal et l'Erguel doive se terminer définitivement avant l'époque de la paix. Ce paraît être du moins l'avis du Conseil et du Comité de Salut public. »

Les commissaires essayèrent bien d'intriguer encore. Les Prévôtois furent accusés d'être fanatisés par les Bernois et par les moines. « Il n'y a pas de sûreté pour les Français à se montrer dans ce pays ; les paysans sont toujours prêts à les assaillir². » Ailleurs on accuse les gens du Munsterthal de manquer de civisme : « Le Département du Mont-Terrible se plaint vivement et a instruit la Convention de la différence extrême qu'on fait dans ces contrées entre les patriotes qui y sont maltraités et les royalistes qui y sont bien accueillis. »

Un nouveau commissaire, Hérault, fut envoyé dans ces contrées. Il conseilla le calme et la modération. Parmi les mesures qu'il propose pour maintenir la paix avec les Suisses, il faut, dit-il, « ordonner la prudence au petit département du Mont-Terrible qui inquiète beaucoup les Suisses en cherchant perpétuellement à infirmer la neutralité provisoire dans laquelle le Comité de Salut public et la Convention ont compris Moûtier-Grandval³. » Tout rentra dès lors dans l'ordre et la neutralité du Munsterthal ne subit plus d'atteinte grave.

¹ *Papiers de Barthélemy*, II, 179. — ² *Ibid.*, II, 241. — ³ *Ibid.*, III, 209.

Plus encore que la Prévôté de Moutier-Grandval, l'abbaye de Bellelay était exposée aux vexations des Français. Elle se considérait comme suisse, grâce à sa combourgeoisie avec Soleure, et les Soleurois y avaient envoyé une petite garnison. Les richesses du couvent tentaient les révolutionnaires ; la petitesse de son territoire, la faiblesse de quelques moines sans défense en faisaient une proie facile. Aussi, dès l'occupation de Porentruy, les émissaires français représentaient Bellelay comme un foyer de propagande contre-révolutionnaire et en demandaient l'incorporation à la Rauracie. Gobel et Demars insistaient surtout dans ce sens. Le cabinet de Paris, sur les instances de Barthélemy, les engagea à la modération. « Vous ne perdrez pas de vue, leur écrivait le ministre des affaires étrangères, que votre mission, comme celle du général, se restreint dans l'étendue de la seule partie de l'évêché de Bâle qui relève de l'Empire ; que vous devez vous garder de provoquer l'insurrection dans les pays où le général n'est pas autorisé à porter les armes de la République ¹. Le Conseil n'a pu voir qu'avec peine les soins que vous vous donnez, dites-vous, pour faire *travailler* les peuples des contrées voisines de celle où vous êtes établi. Ce n'est point là votre rôle, ni l'objet de votre mission. Ce n'est pas par des voies sourdes que la République française entend appeler les peuples à la liberté. Elle la leur portera, à main armée, dans les pays soumis à nos ennemis ; dans les pays neutres et amis de la République, nos principes, la raison et la force de l'exemple sont et doivent être les seuls apôtres de la liberté que nous puissions avouer. »

Un arrêté du Comité de Salut public, en date du 23 avril 1793, décida du sort de l'abbaye : « L'abbaye de

¹ *Papiers de Barthélemy*. I 485. 486.

Bellelay étant située dans la préôvté de Moûtier-Grandval et se trouvant d'ailleurs en combourgeoisie particulière avec un des Etats de la Suisse, participera provisoirement aux avantages de la neutralité helvétique ¹. » Cela ne faisait pas l'affaire des révolutionnaires du Mont-Terrible. « C'est par une erreur très grossière, disent-ils, que ce tas de moines a été compris dans la neutralité armée de la Suisse. Nous ne permettrons jamais que celle-ci infecte le territoire français sous prétexte de courtine ou de toutes autres dénominations quelconques ². »

Aussi, malgré l'intention formelle du gouvernement français, les soldats envahirent la courtine en mai 1793 ³. Les moines furent en butte à toutes sortes de tracasseries. Leurs biens furent saisis. A la fin cependant, Rengguer, le plus fougueux ennemi du couvent, tomba lui-même en disgrâce. Les persécutions se ralentirent ; mais, sa situation demeura précaire jusqu'à la paix.

La neutralité de l'Erguel fut moins contestée et ce pays moins exposé à l'invasion française.

Les communes du val de St-Imier avaient, comme celle de Moûtier, refusé d'envoyer des délégués à l'assemblée de Porentruy, indiquant bien par là leur volonté de séparer leur sort d'avec celui de la Rauracie. Elles n'avaient rien à envier aux peuples voisins. Leur constitution leur garantissait une existence paisible. Etant dans la bannière de Bienne, elles se considéraient avec raison comme faisant partie intégrante du Corps helvétique. Leur position privilégiée les rendait fières de leurs droits et fort suscep-

¹ *Papiers de Barthélemy*. II. 225. — ² *Ibid.* II. 282. — ³ Les moines firent bonne mine à mauvais jeu : « Les officiers qui occupent la courtine ou banlieue du monastère vivent fort bien avec les moines qui y sont, qui ont la courtoisie de leur donner à manger amicalement en faisant sabler le champagne. » *Papiers de Barthélemy*. II. 282.

tibles à l'égard de l'autorité épiscopale. En 1790 elles avaient forcé la main à l'évêque en l'obligeant à accepter le nouveau règlement militaire imposé par la ville de Bienne. En 1790, les communes jugèrent à propos d'envoyer leurs doléances à la cour. Dès lors, tout était rentré dans le calme.

Mais quand le prince-évêque quitta Bienne pour se réfugier à Constance, l'esprit de révolution souffla aussi sur l'Erguel. Une société populaire fut fondée. Le bailli quitte Courtelary. Un écrit est répandu dans toute la vallée, exposant les griefs que l'on avait contre le gouvernement du prince, accusant celui-ci d'abandonner lâchement ses sujets, invitant les communes à envoyer des députés à une assemblée nationale. L'assemblée se réunit en effet à Courtelary, le 17 décembre 1792. Dix-sept communes sur vingt-trois y étaient représentées. Bienne y envoya le chancelier Neuhaus. Les opinions les plus diverses s'y manifestèrent. Quelques députés voulaient qu'on restât fidèle à l'évêque; l'idée de l'annexion à la France fut peut-être agitée; un parti assez important voulait l'indépendance complète; enfin, il y avait le parti de Bienne et celui de Berne.

Ceux qui voulaient que tout restât dans le *statu quo* furent en minorité. Ils se retirèrent bientôt de l'assemblée. Cinq communes restèrent ainsi en dehors du mouvement.

Si la France avait quelques adhérents, ils devaient être en nombre infime. L'idée d'une réunion était celle des commissaires et des clubs et non celle du peuple. Barthélemy s'opposa, et pour de fort bonnes raisons, à cette tentative. « L'Erguel éprouve presque les mêmes obstacles (que Bienne) pour sa réunion à la France. Ce petit pays, situé dans les montagnes, contigu à l'Etat de Bienne et compris dans ce qu'on appelle la Bannière de Bienne, en même temps qu'il était soumis à l'évêque de Bâle, est lié

avec Berne par un traité de combourgeoisie ¹. En considérant attentivement la position des lieux et des choses, vous serez, je crois, convaincu, Citoyen, qu'il est à peu près impossible que Bienne et l'Erguel fassent partie du nouveau département qu'il s'agit de former, qu'il ne nous convient nullement que l'Erguel passe sous la domination bernoise et que seule la bonne et sage mesure à prendre est de le réunir à la république de Bienne. »

Bienne était liée à l'Erguel par sa constitution militaire et par des rapports de bon voisinage. Elle aurait volontiers fait alliance avec ce pays. L'ambassadeur encourageait une pareille réunion. « Intérêts, considérations, rapports, local, tout s'accorde pour que ce petit pays soit réuni à Bienne. Cet arrangement concilie tout; il ne contrarie rien. En le favorisant, nous donnerons une preuve sensible d'amitié à une petite république qui a bien raison de faire valoir auprès de nous le courageux attachement avec lequel elle nous est restée constamment fidèle, au milieu des plus difficiles circonstances ². » La réunion à Bienne était certainement la solution la plus raisonnable; les délégués envoyés par Bienne afin d'y amener les Erguelistes furent bien accueillis. Une conférence se réunit à Sonceboz, dans laquelle on chercha à jeter les bases d'une entente. Mais on ne put tomber d'accord. Les Erguelistes voulaient une fusion des deux unités en un corps politique commun. Les Biennois ne voulaient ni ne pouvaient transformer leur constitution. Ils demandaient l'agrégation pure et simple de l'Erguel à leur territoire. Les Erguelistes redoutaient de tomber ainsi dans une condition inférieure vis-à-vis de la ville. On se sépara sans avoir rien fait.

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 452. — ² *Ibid.* I. 466.

Enfin, un quatrième compétiteur était l'Etat de Berne. On le soupçonnait, non sans raison, de convoiter l'Erguel. Les fortes sommes qu'il avait prêtées à l'évêque de Bâle étaient, disait-on, hypothéquées sur ce pays. La réunion avec Bienne aurait détruit les espérances des Bernois. C'est pourquoi ils travaillèrent sous main à empêcher cette réunion. Ils conseillèrent même aux Erguelistes de se rapprocher de leur prince. Cependant, l'annexion à Berne ne fut jamais officiellement discutée ; toute tentative de ce genre aurait mis le feu aux poudres et déterminé l'invasion française.

Entre temps, la question de la neutralité était tranchée par le même décret qui reconnaissait provisoirement celle du Munsterthal. La France chercha même à le rendre définitif. Elle fit demander aux Cantons les pièces qui établissaient nettement l'indigénat helvétique de ce pays. Les titres furent envoyés ; mais tout resta dans le provisoire.

L'Erguel, laissé à lui-même, vécut d'une vie à part pendant la durée de la guerre. Les communes conservèrent leur organisation judiciaire et administrative. Celles qui en avaient voulu changer y revinrent peu à peu. L'autorité suprême du prince, reconnue par les uns, méconnue par les autres, ne pouvait guère être que nominale. En 1797, l'idée d'une réunion avec Bienne surgit de nouveau. Mais l'invasion de la Suisse coupa court à toute nouvelle combinaison et mit fin à ce projet.

Bienne fut beaucoup moins inquiétée. On ne pouvait nier qu'elle ne fût partie du territoire helvétique, et son éloignement de la France rendait tout projet de réunion hasardeux. Bienne était du reste représentée par l'ambassadeur comme sympathique à la France, et cette attitude de la petite république se conçoit. En présence de

l'ambition toujours éveillée de Berne, les Biennois profitaient de l'occasion qui leur était offerte de s'appuyer sur la France. Mais cette sympathie n'allait pas jusqu'à demander une réunion à la République. Bien au contraire :

« J'ai vu à Berne, dit Barthélemy, un personnage d'une trempe différente ; c'est le nouveau bourgmestre de Bienne, homme de beaucoup de mérite et singulièrement dévoué, ainsi que sa petite république, aux intérêts de la République française. M. Moser m'a dit qu'on a le projet de faire un nouveau département qui serait composé de la principauté de Montbéliard, de la principauté de Porentruy, de l'Erguel et de la république de Bienne. Il affirme que celle-ci serait très flattée de faire partie de la République française, mais que la nature s'y oppose ; séparée de la France par trois chaînes de montagnes et placée dans le bassin de la Suisse, il est impossible qu'elle cesse d'être membre du Corps helvétique ¹. » On écouta l'ambassadeur, et Bienne jouit donc d'une tranquillité relative, ainsi que la Neuveville.

En résumé, les possessions de l'évêque de Bâle, à l'exception du Pays de Porentruy, profitèrent pendant la guerre des avantages de la neutralité helvétique. Mais la reconnaissance en était provisoire et par conséquent précaire. La partie n'était que remise. La politique des Suisses et de Barthélemy eut au moins pour résultat de retarder la catastrophe et, en montrant la solidarité politique de l'Evêché avec la Suisse, de préparer pour des temps meilleurs une réunion définitive à la Confédération.

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 452.

VIII

NEUCHÂTEL

La principauté de Neuchâtel semblait être dans une position bien critique. Ses alliances avec les Cantons la rattachaient à la Suisse. Elle avait toujours demandé, sans que la reconnaissance formelle en eût été faite, d'être comprise dans l'alliance de 1777 ; mais, d'autre part, le pays était sujet du roi de Prusse, en guerre avec la France. La neutralité de Neuchâtel paraissait donc plus compromise encore que celle de l'évêché de Bâle.

Dans l'origine, la France ne parut guère disposée à accéder au désir des Neuchâtelois et des Confédérés :

« Le traité de 1777, écrit Dumouriez en mai 1792, ne lie la France qu'avec les Etats qui composaient en 1777 la Confédération helvétique. Les princes de Porentruy et de Neuchâtel n'ayant pas été parties contractantes dans ce traité, ils ne pourraient en réclamer le bénéfice qu'autant que la France consentirait à ce qu'ils y accédassent. Or elle y consentira moins que jamais dans les circonstances présentes, surtout en ce qui concerne le roi de Prusse ¹. »

Les Neuchâtelois ne l'entendaient pas ainsi. Ils soutenaient énergiquement leur indigénat helvétique. Ils n'avaient, disaient-ils, jamais fait partie de la monarchie prussienne. Leurs rapports avec le roi de Prusse comportaient une union toute personnelle et non territoriale. En cas de guerre, ils pouvaient même porter les armes contre la Prusse. Si la France n'avait pas encore consenti à les considérer comme inclus dans le traité de 1777, c'était surtout grâce à la secrète opposition des cantons catholiques.

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 145.

On était d'accord en principe, seulement on avait négligé d'accomplir les dernières formalités.

Le ministre de Prusse, M. de Marval, paraissait prendre la chose d'un air détaché. Il disait à La Quiante, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse : « Notre principauté n'est d'aucun intérêt pour le roi de Prusse. Il a encore moins de volonté que de moyens pour la défendre contre vous, si la guerre a lieu. Mais si vous y envoyez des troupes, c'est un soufflet que vous lui donnerez sur votre propre joue. Vous n'y gagnerez rien, vous ne pouvez qu'y perdre. Nos habitants aiment votre Nation, mais ils aiment encore mieux leur tranquillité. L'arrivée de vos soldats pourrait changer leurs dispositions à votre égard. Songez d'ailleurs que nous avons des traités avec quatre des principaux cantons et qu'indépendamment de cette considération vous devez attacher un très haut intérêt à ne pas mettre tout le Corps helvétique dans le cas de croire que vous voulez cerner toutes ses frontières de vos troupes ¹. »

Barthélemy, naturellement, plaida la cause de la principauté. « Si nos troupes restent dans l'Evêché, le Corps helvétique en concevra une grande inquiétude, que nous calmerons un peu, je pense, si nous consentons à comprendre la principauté de Neuchâtel dans la neutralité. Il semble que nous aurions beaucoup plus de motifs pour nous prêter que pour nous refuser au vœu que les Cantons nous expriment en faveur des deux derniers Etats ². »

La question est encore en suspens au mois de février 1793. Barthélemy écrit à Le Brun : « Vous remarquerez qu'on désiroit à Berne que nous comprenions la principauté de Neuchâtel dans la neutralité helvétique. Si nous considérons combien ce pays, lié avec plusieurs cantons, mais

¹ *Papiers de Barthélemy*. I. 187. — *Ibid.* I. 179.

surtout avec Berne par des pactes de combourgeoisie, sert à couvrir par ses montagnes les frontières d'une partie très importante de la Suisse, nous conviendrons que ce vœu est très légitime, quoique quelques motifs puissent nous empêcher d'y accéder ¹. »

A plusieurs reprises, des bruits menaçants furent encore répandus dans le pays. La France, disait-on, avait décidé l'occupation de Neuchâtel (octobre 1793). La chose parut grave aux magistrats de la principauté : ils envoyèrent des députés à Berne pour implorer le secours de leurs alliés². La Suisse entière s'émut. Le gouvernement français fit démentir cette nouvelle. En réalité, le Comité de Salut public s'était occupé des Neuchâtelois domiciliés en France et non pas des habitants de la principauté. Mais ceux qui de part et d'autre aimaient pêcher en eau trouble exploitèrent contre la France l'inquiétude des Suisses. On eut beaucoup de peine à rassurer les Confédérés.

Peu après, Hérault fut appelé à se prononcer sur le sort de Neuchâtel. Il le fit dans le même sens que pour Porentruy :

« Quant à Neuchâtel, quoique la suzeraineté de ce pays appartienne au roi de Prusse, le pays n'en est pas moins indépendant, et les habitants peuvent servir, même contre le roi de Prusse... Les rapports qui lient Neuchâtel à la Suisse sont très intimes. Y porter la guerre ce serait la déclarer aux cantons ses alliés. Il est pressant de rassurer les Suisses sur les craintes qu'ils manifestent à ce sujet. »

La révolution amenait naturellement dans le pays des émigrés et des prêtres. Quelques-uns de ces réfugiés intriguaient pour soulever les départements voisins. On voulait créer une Vendée dans le Jura. Des faux assignats

¹ *Papiers Barthélemy*. II. 78. — ² *Ibid.* III. 145.

partaient aussi du pays de Neuchâtel. Des perquisitions furent faites, mais sans résultats. Des prêtres réfractaires, réfugiés à la frontière, disaient la messe pour leurs anciennes ouailles qui venaient les écouter sur le sol neuchâtelois. On les accusait de fanatiser le peuple. Une correspondance diplomatique fut échangée à ce sujet. Les Neuchâtelois firent droit, en partie, aux réclamations de l'ambassade.

Ces tracasseries étaient inévitables pour les pays limitrophes¹. Mais, en somme, Neuchâtel ne fut jamais sérieusement menacé. Quand les négociations furent entamées à Bâle avec la Prusse, et qu'on eut par conséquent la perspective de voir la Prusse se retirer de la coalition, les Français usèrent de grands ménagements vis-à-vis des Neuchâtelois. On constate ainsi que, entre les petits pays menacés sur cette frontière, ce fut Neuchâtel, sujet du roi de Prusse en guerre avec la France, qui fut relativement le plus tranquille.

(*A suivre*).

Paul MAILLEFER.

AVENTICUM

I

Monsieur Eugène Secretan, au nom de *Pro Aventico*, vient de faire paraître un volume singulièrement intéressant sur Avenches. Cette publication comprend : Coup d'œil historique, Guide sur le terrain, Guide au musée : cette dernière partie, toutefois, n'a pas encore vu le jour.

¹ Détail à noter en passant : la Révolution ne causa pas que des désagréments aux Neuchâtelois. Ils se mirent à fabriquer des montres d'après le nouveau calendrier républicain. Il en résulta une augmentation dans la production horlogère assez sensible pour augmenter les traites sur la France et pour faire ainsi baisser le taux de l'assignat.